

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1305

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose la prorogation du dispositif « Pinel » jusqu'à fin 2021 et le recentrage de cette niche fiscale seulement sur les zones les plus tendues. Malgré ce recentrage, nous restons opposés à ce dispositif.

En effet, il offre de grosses réductions d'impôts pour l'achat d'un logement intermédiaire. Cette niche promeut donc exagérément le « tous propriétaires » et le « tous bailleurs privés » avec d'énormes avantages fiscaux pour les plus riches. C'est un investissement à perte pour la collectivité et un enrichissement sans raison pour les bailleurs privés.

La facture pour l'État ne cesse de croître : en 2016, ce dispositif a coûté plus de 240 millions d'euros, un chiffre en forte augmentation, puisque la note s'élevait à 85 millions en 2015, et 20 millions en 2014. Son coût total est de 360 millions d'euros.

Ces crédits seraient bien plus utilement employés dans la construction de logements sociaux, ce pourquoi nous nous opposons à sa prorogation, même après aménagement.